

OBJECTIFS

Aider les associations **qui démarrent** à mettre en place leur premier projet.
Encourager les initiatives solidaires à impact sur le territoire.
Donner un coup de boost aux idées émergentes, innovantes et ambitieuses.

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

Aux associations **émergentes** engagées dans une action de **solidarité** au profit du **territoire**.
Néanmoins, seuls les projets portés par des structures déjà créées à la date d'ouverture de l'appel à candidatures pourront être étudiées.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

De projets solidaires qui luttent contre une forme d'exclusion, qui contribuent à construire un monde plus juste et plus égalitaire. Les projets présentés devront **avoir lieu sur le territoire du CMNE** (Hauts-de-France, Marne et Ardennes) et **être en cours de développement en 2025**.

Une attention particulière sera portée :

- Aux projets originaux et structurants,
- Aux projets à impact social, au bénéfice direct d'un public fragile et/ou qui favorisent de manière tangible le développement du territoire en matière d'égalité et d'insertion.

IL POURRA S'AGIR (liste non exhaustive)

- D'insertion professionnelle de jeunes, de personnes en situation de handicap, de personnes éloignées de l'emploi,
- D'insertion par le logement,
- De santé (ou prévention santé) des publics fragiles,
- De lutte contre l'isolement social ou géographique...

QUI PEUT RÉPONDRE ?

Au-delà **des associations récentes**, cet appel à projets s'adresse aux organismes éligibles au mécénat :

- Les structures poursuivant un but non lucratif, ayant une gestion désintéressée et ne bénéficiant pas à un cercle restreint de personnes.

La vérification de l'éligibilité au mécénat est à la charge du porteur de projet.

Il s'adresse aux structures **ayant leur siège sur le territoire du CMNE** et, en cas d'affiliation à un réseau national, ayant la capacité à contracter localement avec des tiers.

NATURE DES PROJETS

Les associations candidates doivent présenter un projet précis. Ce dernier doit répondre aux objectifs et principes de l'opération énoncés ci-dessus.

L'appel à projets permet de financer exclusivement de l'investissement.

Ne pourront être retenus les évènements ou actions ponctuelles et les besoins ou actions relevant du fonctionnement de la structure porteuse. Les projets terminés ne pourront faire l'objet d'un financement a posteriori.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Lors de l'instruction des dossiers les éléments cités ci-dessus (éligibilité, territoire, affectation du don, calendrier, ...) sont vérifiés.

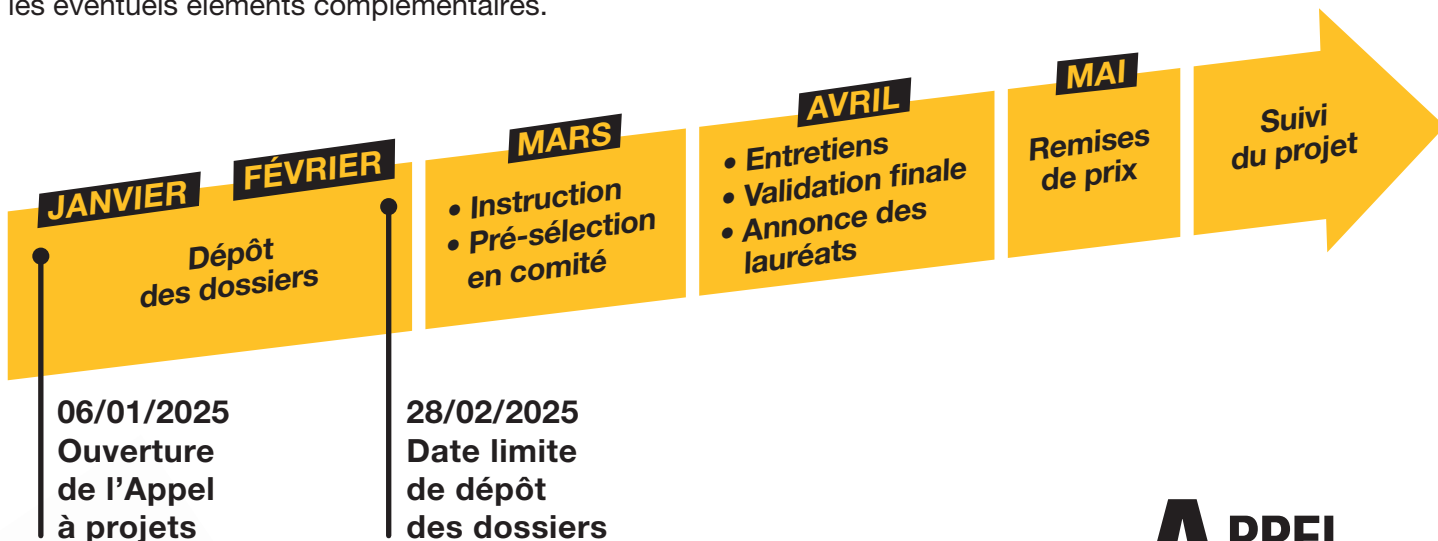
La sélection des projets s'appuie ensuite sur les critères suivants :

- Public ciblé,
- Caractère original du projet,
- Pertinence du projet et de son budget prévisionnel,
- Pérennité de la solution apportée,
- Envergure de l'action,
- Capacité à associer d'autres partenaires,
- Capacité à évaluer l'impact du projet,
- Capacité partielle d'autofinancement de la structure.

COMMENT RÉPONDRE ?

L'appel à projets est ouvert du 6 janvier au 28 février 2025. Il convient de remplir un formulaire à télécharger sur le site de la fondation et à renvoyer à fondationcreditmutuel.fr

À réception du dossier, une boîte de dépôt sera adressée au porteur du projet pour joindre les pièces obligatoires et les éventuels éléments complémentaires.



APPEL PROJETS
DU 06/01 au 28/02/2025

Ne seront pas étudiés les dossiers libres envoyés par voie postale ou email ni les dossiers incomplets.